Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs de filé-lié de PET originaire de la République populaire de Chine

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2026/2393 de la Commission du 29.10.2026 – JO L du 30.10.2026.

Type de mesure : institution d'un droit antidumping définitif et perception définitive du droit provisoire institué sur les importations de filé-lié de PET originaire de la République populaire de Chine.

Entrée en vigueur : le 31.10.2026.

Produit concerné : certaines feuilles de filaments de polyester aiguilletées, non tissées, renforcées ou non par des fibres de verre, pesant plus de 70 g/m2, d'une épaisseur excédant 0,5 mm mais n'excédant pas 1,8 mm, imprégnées d'un ou de plusieurs liants, contenant moins de 30 % en poids de fibres de verre, non enduites ni recouvertes.

Nomenclatures : codes NC ex 7312 10 81 , ex 7312 10 83 , ex 7312 10 85 , ex 7312 10 89 et ex 7312 10 98 (codes TARIC 7312 10 81 12, 7312 10 81 13, 7312 10 81 19, 7312 10 83 12, 7312 10 83 13, 7312 10 83 19, 7312 10 85 12, 7312 10 85 13, 7312 10 85 19, 7312 10 89 12, 7312 10 89 13, 7312 10 89 19, 7312 10 98 12, 7312 10 98 13 et 7312 10 98 19).

Pays d'origine : République populaire de Chine.